

Violences contre la minorité musulmane au Gujarat, avec la complicité de l'Etat

>> La FIDH a envoyé une mission dans la ville d'Ahmedabad, dans l'état du Gujarat en Inde pour enquêter sur le rôle de la police et des autres agences de l'Etat dans les assassinats, les violences et autres violations des droits humains qui ont affligé l'Etat au lendemain de l'attaque du train express de Sabarmati à Godhra le 27 février 2002.

Les sources officielles parlent maintenant de plus de 1000 morts et de 75 000 personnes déplacées. Des sources non-officielles avancent que plus de 2000 personnes auraient été tuées et 150 000 personnes déplacées, la grande majorité des victimes étant musulmanes.

La FIDH condamne sans équivoque l'attaque du train qui a fait 58 morts parmi les pèlerins hindous à leur retour d'Ayodhya. Elle appelle les autorités à s'assurer que les responsables de l'incendie du train et de la mort des pèlerins soient traduits en justice et qu'une compensation adéquate soit versée aux familles des victimes.

Les massacres qui ont suivi cet événement ont toutefois atteint un niveau de brutalité sans précédent.

Bien que la violence ne soit pas aussi importante qu'aux premiers jours, la situation n'est toujours pas entièrement sous contrôle, comme l'indiquent des rapports faisant état d'un regain d'actes violents.

La FIDH récuse la version du vice-président du Vishwa Parishad hindou (VHP) - parti extrémiste hindou - Mr Acharya Giriraj Kishore, selon laquelle cette campagne serait " une flambée naturelle de violence " de la part de quelques individus à la suite de Godhra. Toutes les preuves recueillies montrent que les violences sont systématiquement organisées et que ces crimes obéissent à une planification certaine, visant spécifiquement la communauté musulmane dans le but de la marginaliser et de la terroriser.

Certains éléments viennent renforcer l'idée d'une organisation des actes criminels, notamment :

- le fait que les maisons et les magasins musulmans aient été sélectionnés et visés;
- le stockage et la mise à disposition d'armes, y compris des engins incendiaires et des bombes de gaz ;
- le plan de quadrillage par la police des secteurs musulmans ;
- le fait qu'on ait prévenu certains habitants de l'imminence des attaques.

La destruction systématique des entreprises et des commerces musulmans, apparemment dans le but de priver la communauté musulmane de ses moyens de subsistance, n'aurait pu avoir lieu sans une soigneuse collecte d'informations et sans être planifiée. Ceci se reflète dans un feuillet circulant largement, signé par un " véritable patriote hindou " qui incite tous les Hindous à boycotter la population musulmane par tous les moyens.

À cet égard, la responsabilité du gouvernement du Gujarat est indéniable. L'illustration la plus flagrante en est la faillite totale de la police du Gujarat - notée par tous les observateurs indépendants - à assurer la protection des victimes. Sa responsabilité est plus large encore: il semble avoir en effet élaboré une politique discriminatoire fonctionnant à de multiples niveaux et impliquant plusieurs services de l'Etat. A tout le moins, le BJP (Bhaharatiya Janata Party) le parti au pouvoir, a permis aux groupes extrémistes, tels que le VHP, le Rashtriya Swayamsevak Sangh (RSS) et le Bajrang Dal, de créer les conditions politiques et idéologiques favorables aux violences contre la minorité musulmane. Des officiels de ces partis ont d'ailleurs été identifiés alors qu'ils prenaient part aux violences.

En outre, il s'avère que le gouvernement de l'Etat a joué un rôle dans la marginalisation progressive de la

communauté musulmane. Loin de remplir son obligation de faire respecter l'égalité des citoyens devant la loi, quelles que soient leurs origines, leurs croyances ou leurs religions, le gouvernement du Gujarat est manifestement devenu un acteur partisan dans les violences.

La constitution indienne est très claire à ce sujet. L'article 14 prévoit que " l'Etat ne refusera à quiconque l'égalité devant la loi, ni une égale protection devant la loi sur le territoire indien ". L'article 15 stipule : " l'Etat ne discriminera aucun citoyen du fait de sa religion, de son origine, de sa caste, de son lieu de naissance ".

En outre, l'article 7 de la Déclaration universelle des droits de l'Homme déclare que " Tous sont égaux devant la loi et ont droit sans distinction à une égale protection de la loi ", l'article 26 du Pacte international sur les droits civils et politiques précise que " Toutes les personnes sont égales devant la loi et ont droit sans discrimination à une égale protection de la loi. A cet égard, la loi doit interdire toute discrimination et garantir à toutes les personnes une protection égale et efficace contre toute discrimination, notamment de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique et de toute autre opinion, d'origine nationale ou sociale, de fortune, de naissance ou de toute autre situation. "

Le rôle des forces de l'ordre dans les massacres

De nombreux témoignages, incluant des policiers, prouvent l'implication des forces de l'ordre du Gujarat dans les violences qui ont suivi l'attaque de Godhra. La police est ainsi délibérément restée inactive, face aux violences qui se sont parfois déroulées devant ses yeux. La FIDH et d'autres observateurs ont rassemblé des témoignages montrant que la police a systématiquement refusé de répondre aux appels des personnes qui risquaient d'être attaquées par la foule, même si l'agression avait lieu à proximité d'un commissariat de

police ou de policiers. Plusieurs victimes rapportent qu'ils ont été repoussés vers les émeutiers par des policiers. Le cas très médiatisé de l'ancien parlementaire Ehsan Jaffri est un exemple flagrant de l'inaction de la police. Ce dernier a en effet été brûlé vif dans sa maison à Ahmedabad le 28 février 2002, après avoir essayé de joindre par téléphone la police six heures durant. Dans son rapport de mars 2002, People's Union for Civil Liberties, une des principales organisations des droits de l'Homme en Inde, indique : "nous voudrions souligner la faillite de la police dans l'accomplissement de son devoir (...). Elle n'a pas répondu aux appels des personnes qui cherchaient protection et assistance. Par exemple, à Indira Nagar de Makarpura, après que des gens du Bajrand Dal ont vandalisé une mosquée, les résidents ont passé des appels téléphoniques à la police. Malgré cela, la police n'est arrivée qu'au bout de quatre heures, uniquement pour dire aux résidents qu'ils devaient prendre leurs propres dispositions pour assurer leur sécurité."

De nombreux cas de collusion active entre la police et les attaquants ont été rapportés à la délégation de la FIDH. Des cas de destruction par la police de dargah, de mosquées et autres lieux de cultes musulmans ont été rapportés. Il semble que, de façon systématique, l'ordre ait été donné de ne pas intervenir ni de contenir la foule.

Absence de toute action effective de la police pour poursuivre les auteurs de crimes et les obstacles administratifs
Plusieurs victimes ont rapporté à la délégation de la FIDH qu'on leur avait refusé la possibilité de remplir un premier rapport d'information - FIR, First Investigation Report - auprès de la police. Pour ceux qui ont pu accéder aux FIR, les avocats agissant pour les organisations non gouvernementales ont dénoncé l'utilisation systématique "des FIR omnibus", où l'on mentionne une "foule de 10 000 personnes" ou une "foule indisciplinée" pour désigner les coupables, alors même que les assaillants ont été nommément désignés par les victimes. Toutes les victimes interrogées ont signalé

des difficultés à obtenir les dossiers médicaux nécessaires à l'élaboration d'un dossier pour se faire indemniser.

Interférences politiques

La FIDH est consternée d'apprendre qu'à plusieurs reprises des officiels du gouvernement du Gujarat ont interféré directement dans les fonctions d'enquête et de protection de la police. Sous couvert de l'anonymat, des policiers ont rapporté avoir été l'objet de pressions leur intimant de ne pas arrêter les responsables d'actes de violence, ou leur demandant de les inculper d'un crime moins grave que le meurtre.

Dans ses commentaires préliminaires, la Commission nationale des droits de l'Homme a déclaré que, "à la lumière des nombreuses allégations démontrant que (...) des personnalités politiques majeures avaient cherché "à influencer" le fonctionnement des commissariats de police par leur présence en leur sein, la Commission est obligée de constater un manque de confiance dans l'intégrité du processus d'investigation ainsi que dans les personnes chargées de l'enquête".

La FIDH est très préoccupée d'apprendre que des officiels du VHP et du BJP suspectés d'avoir pris part activement aux violences sont protégés de toutes poursuites grâce à des interventions politiques.

La FIDH croit par ailleurs que le transfert et/ou la rétrogradation de 27 officiers de police dont les efforts pour contrôler les émeutes ou poursuivre les suspects ont été reconnus, pose de nombreuses questions sur l'implication politique dans ce processus, les transferts pouvant être compris comme une décision politique de "punir" ces officiers.

La faible représentation des minorités au sein des forces de police n'est pas, en soi, un phénomène nouveau. Celle-ci s'est néanmoins aggravée depuis l'arrivée du BJP au pouvoir et explique en partie l'attitude partisane des forces de police. La Commission nationale pour les minorités a demandé au gouvernement du Gujarat de renforcer la représentation des minorités au sein des forces de police en charge des secteurs où se sont déroulés les violences afin de prévenir une recrudescence.

Faiblesses de la commission d'enquête du Gujarat et restriction de son mandat
La FIDH exprime ses inquiétudes concernant la désignation par le gouvernement du Gujarat le 6 mars 2002, d'une commission juridique composée d'un seul membre, le juge M. K. G. Shah, dans le cadre de la Loi sur les Commissions d'enquête de 1952. Son mandat semble avoir été délibérément limité afin d'éviter une enquête approfondie sur les véritables instigateurs et planificateurs des attaques contre la minorité musulmane, ainsi que sur le rôle de la police dans ces événements. Alors que ses attributions incluent une enquête sur le caractère prémédité ou non de l'incident de Godhra, l'enquête sur les violences qui ont suivi l'attaque se borne aux "faits, circonstances et événements des actes de violence de l'après Godhra". La question de la préméditation est donc éludée.

De plus, les doutes sur l'impartialité du juge Shah posent questions sur l'intégrité de l'enquête. Des doutes sérieux demeurent donc quant à la capacité de la Commission d'enquête d'établir les conditions nécessaires à une enquête impartiale et complète sur les violences.

Par conséquent, la FIDH s'inquiète de la décision du gouvernement central du 24 avril 2002 qui a rejeté la suggestion de la Commission nationale des droits de l'Homme de nommer un juge de la Cour suprême pour enquêter sur les violences. La FIDH invite le gouvernement central à prendre les mesures nécessaires pour obliger le gouvernement de l'état du Gujarat à se conformer à ses engagements.

Interventions publiques inappropriées et manque de protection des défenseurs de droits de l'Homme

Le FIDH condamne les prises de positions publiques des officiels du Gujarat et du gouvernement central, susceptibles d'intensifier les tensions au Gujarat. Les diverses déclarations du chef du gouvernement du Gujarat, M. Narendra Modi, les premiers jours suivant l'attaque du train de Godhra, ont ouvert la voie aux agressions contre les musulmans et

suite de l'article p. 15

Et sur internet vous pouvez également consulter le dossier Proche Orient :
<http://www.fidh.org/magmoyen/dossiers/israelpalestine/israelpalestine.htm>

suite de l'article sur le Gujarat, p.6

"pourraient avoir donné le signal aux cadres du VHP aussi bien qu'à la police que le gouvernement du Gujarat était d'accord pour tuer des musulmans par vengeance", selon l'observateur A. Varshney.

En particulier, la FIDH dénonce avec force la déclaration du 8 avril du ministre de la Santé du Gujarat, M. Ashok Bhatt, concernant la coalition d'ONG "Citizens' Initiative for Justice and Peace", selon laquelle l'organisation serait à l'origine "d'une conspiration honteuse contre le Gujarat", et accusant certains de ses membres "d'être soutenus par des organisations terroristes". La FIDH craint que de telles déclarations préparent le terrain politique et idéologique pour d'autres attaques contre les minorités au Gujarat. Elles représentent également une tentative pour fragiliser les défenseurs des

droits de l'Homme dans la région, au moment même où ils devraient être fortement défendus. En effet, la FIDH est préoccupée par l'agression de deux journalistes par des policiers lors du rassemblement pour la paix à l'Ashram Mahatma Gandhi de Sabarmati, organisé par des ONG à Ahmedabad.

Recommandations

- La FIDH demande aux autorités de faire juger les responsables de l'attaque du train de Godhra ainsi que ceux des violences à l'encontre de la minorité
- La FIDH demande qu'une aide immédiate et appropriée soit apportée aux personnes déplacées. La sécurité des camps ainsi que le droit au retour en toute sûreté doit être garanti, conformément aux Principes directeurs des Nations unies relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays.
- La FIDH rappelle à toutes les parties

concernées que le droit des minorités n'est pas un "privilège" accordé par la majorité en fonction de son bon vouloir. C'est un droit à part entière garanti par le droit national et les instruments internationaux en matière de droits de l'Homme, en particulier les articles 29 et 30 de la Constitution indienne, la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (CERD) ratifiée par l'Inde.

- La FIDH demande la mise en place d'une commission d'enquête indépendante.
- La FIDH recommande fortement au gouvernement du Gujarat de garantir la liberté d'action des défenseurs des droits de l'Homme conformément à la Déclaration des Nations unies sur les défenseurs des droits de l'Homme de 1998.

Anne-Christine Habbard
 Secrétaire Générale de la FIDH